

SRGS Hauts-de-France : Les principales évolutions à ne pas manquer



I – Règles générales à respecter

Le SRGS cadre la gestion en forêt privée. Pour cela, il définit des règles générales s’appliquant dans toutes les situations, dont les règles suivantes :

- Le SRGS introduit des diamètres minimum d’exploitabilité (p. 42). Les peuplements de diamètres inférieurs, dans des stations où ils sont susceptibles de produire du bois d’œuvre, ne pourront pas faire l’objet de coupes de récolte.
- Dans un objectif de gestion durable de la forêt, **la programmation des coupes rases dont l’étendue d’un seul tenant est supérieure à :**
 - 10 ha sur terrain plat ou en pente douce
 - 4 ha sur terrain en pente > 30 %

peut être accompagnée par des mesures d’atténuation en cohérence avec la sensibilité du site.

Au-delà de ces seuils et dans des conditions environnementales particulières, le projet de coupe devra être justifié et soumis à l’approbation du Conseil de Centre.

Les coupes effectuées dans les peupleraies et celles prévues en conséquence de causes sanitaires ou climatiques ne sont pas concernées.

- Dans le cadre d’un équilibre des fonctions économiques, environnementales et sociales de la forêt, des parcelles volontairement sans intervention peuvent être incluses dans le document de gestion durable **dans la limite de 10 % de la surface de la propriété boisée**, sauf cas particuliers à justifier et à soumettre à l’approbation du Conseil de Centre (suivi scientifique, réseau reconnu...).

Il n’y a pas de limite de surface dans le cadre de la gestion conservatoire du fait d’une impossibilité technique ou économique.

II – Traitements sylvicoles applicables

Pour guider la gestion forestière, le SRGS décline les traitements applicables en fonction des grands types de peuplement en itinéraires sylvicoles. Le tableau suivant présente les traitements applicables (ou non : itinéraires de régression). Ces itinéraires sont détaillés dans des fiches techniques qui leur sont propres entre les pages 50 et 99 (ex : fiche FIR 5, p. 75 à 77)

Traitement \ Peuplement actuel	Futaie régulière (re)boisement & transformation	Futaie régulière Régénération naturelle	Conversion en futaie régulière	Populiculture	Futaie irrégulière & futaie jardinée	Conversion en futaie irrégulière	Mélange futaie-taillis	Taillis simple
Futaie régulière	FRE 1	FRE 2	-	FRE 4	-	FRE 6	R	R
Peupleraie	PEU 1	PEU 3		PEU 4	-	PEU 6	R	R
Futaie irrégulière	FIR 1	-	FIR 3	FIR 4	FIR 5	-	R	R
Mélange futaie-taillis	MFT 1	-	MFT 3	MFT 4	MFT 6A	MFT 6B	MFT 7	R
Taillis simple	TAS 1	-	TAS 3	TAS 4	-	-	TAS 7	TAS 8
Peuplement objectif →	Futaie régulière			Peupleraie	Futaie irrégulière		Mélange futaie-taillis	Taillis simple

Itinéraire possible

- Non concerné

R Régression

Toute situation ne correspondant pas à un itinéraire possible dans le tableau devra être justifiée et soumise à l’appréciation du conseil de centre

III – Nouvelles nomenclatures

Partager un vocabulaire commun entre opérateurs forestiers est essentiel pour désigner les mêmes éléments par le même nom. C'est aussi le cas pour la représentation de la forêt et des objectifs qui y sont associés dans le Plan Simple de Gestion. Le SRGS définit donc une nomenclature des peuplements, coupes et travaux, présentée dans les tableaux suivants (Annexe 2 du SRGS, p. 114 à 118). Les définitions sont issues du *Vocabulaire forestier* (Y. Bastien, C. Gauberville)

a. Les types de peuplements

Peuplement et code abrégé	Observations
Futaie régulière (FRE)	Futaie régulière issue de régénération naturelle ou (re)boisement. Par extension, elle peut provenir également : - de la régularisation d'un mélange futaie-taillis ou d'une futaie irrégulière ; - du balivage ou de l'éclaircie d'un taillis. Ce type peut être subdivisé en classes d'âge (semis, fourré, gaulis, bas et haut perchis, jeune futaie, futaie adulte et vieille futaie).
Peupleraie (PEU)	Seules les peupleraies cultivées constituées de cultivars sont prises en compte. Les peuplements naturels composés de peupliers sont rattachés aux types futaies, taillis ou mélange futaie-taillis selon leur configuration
Futaie irrégulière (FIR)	Futaie irrégulière y compris futaie jardinée
Mélange futaie-taillis (MFT)	Mélange futaie-taillis, taillis avec réserves, y compris taillis sous futaie Ils comprennent les mélanges futaies résineuses (ex : pins) et futaies mixtes (ex : pin & chêne) avec du taillis. La futaie peut être répartie de façon homogène, par bouquets ou formant des mosaïques.
Taillis simple (TAS)	Les réserves, feuillues ou résineuses, sont absentes ou très éparées. Elles représentent une surface terrière ne dépassant pas 2 m ² /ha. Les Taillis à Courte Révolution et les Taillis à Très Courte Révolution n'entrent pas dans le cadre du SRGS.
Peuplement clairs, prés-bois et accrus (ACC)	Peuplements clairs dont prés-bois (couvert compris entre 10 et 40%) Accrus : Ne mettre dans cette appellation que des accrus "clairs et hétérogènes" (en général relativement jeunes), non classables dans les autres types de peuplements.
Terrains à (re)boiser (TNU)	Terrain mis à nu par une coupe rase ou à la suite d'un accident (tempête, incendie ...) et qui doit être reboisé, ou terrain qui doit nécessairement être boisé du fait d'une obligation légale ou conventionnelle.
Divers (DIV)	Etendues regroupant les zones annexes indispensables à la forêt, notamment les infrastructures, la desserte (routes, pistes, chemins, places de dépôt, etc.) et les bâtiments pour le stockage du matériel forestier. Y sont rattachés pare feu, fossés, emprises diverses, etc.
Zones à vocation cynégétique ou environnementale (ZCE)	Zones à vocation cynégétique ou environnementale : étendues sans objectif de production ligneuse prépondérante dont la vocation est principalement environnementale (tourbière boisée, îlot de senescence ou de vieillissement, etc.) ou cynégétique (culture à gibier, etc.).

Il est possible d'utiliser une typologie affinée et personnalisée : dans ce cas, chaque type devra impérativement être rattaché à l'une des grandes catégories de peuplement du tableau précédent.

Les éléments de description sont précisés par type de peuplement en Annexe 1 du SRGS. Les peuplements de type ACC, TNU, DIV et ZCE sont décrits avec les éléments adéquats, en fonction de la réalité du terrain.

b. Les types de coupes

Coupe et code abrégé	Observations
Coupe rase Coupe de renouvellement (CRA)	Comprend : - la coupe de rajeunissement de taillis - les coupes partielles (par bandes, trouées...) avec reboisement - la coupe unique

Coupe et code abrégé	Observations
Coupe d'ensemencement (CEN)	Première coupe progressive de régénération dans une futaie mûre, ayant pour but de favoriser l'installation de la régénération naturelle. Comprend la coupe de relevé de couvert (ou la coupe préparatoire) qui consiste à prélever tout ou partie du sous-étage dans le même objectif. Classer ici aussi : <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} coupe de régénération de fin de conversion ou de conversion directe en futaie régulière - 1^{ère} coupe de régénération par bandes (alternes ou successives)
Coupe secondaire (CSE)	Coupe progressive de régénération naturelle comprise entre la coupe d'ensemencement et la coupe définitive. Classer ici aussi : <ul style="list-style-type: none"> - éventuelles coupes de régénération intermédiaires de fin de conversion ou de conversion directe en futaie régulière - éventuelles coupes de régénération par bandes (alternes ou successives)
Coupe définitive (CDE)	Ultime coupe de régénération mettant en pleine lumière la régénération naturelle. Classer ici aussi : <ul style="list-style-type: none"> - dernière coupe de régénération de fin de conversion ou de conversion directe en futaie régulière - dernière coupe de régénération par bandes (alternes ou successives)
Balivage Détourage (BAL)	Opération de conversion en futaie des <u>taillis et taillis sous futaie</u> , combinant la sélection de perches et d'arbres d'avenir et le martelage d'une éclaircie forte à leur profit
Eclaircie Coupe d'amélioration (ECL)	Plusieurs types sont possibles : systématique, sélective, mixte. Sont comprises : <ul style="list-style-type: none"> - l'éclaircie préparatoire à la conversion. - les coupes d'amélioration pratiquées dans la futaie, dans les conversions en futaie irrégulière ainsi que les coupes d'amélioration succédant à un balivage ou à un détourage. - la récolte d'arbres dominants de qualité médiocre au profit de tiges plus petites de meilleure qualité.
Eclaircie de taillis et furetage (ECT)	Par extension on y rattache la coupe partielle par cépées entières ou la combinaison cépées entières et partie des brins sur différentes souches.
Coupe jardinatoire et coupe de jardinage (CJA)	Combine à la fois les objectifs d'amélioration des bois en croissance, de récolte des gros bois et de régénération Peuvent y être rattachées les coupes pratiquées en régénération lente pour une conversion de futaie régulière en futaie irrégulière (mêmes objectifs).
Coupe de mélange futaie-taillis (CFT)	Coupe de mélange "futaie-taillis" dérivée d'une coupe de taillis sous futaie, maintenant le peuplement en mélange futaie-taillis.
Coupe sanitaire (CSA)	Sont également concernées les coupes "accidentelles" (chablis, ...) récoltant les arbres endommagés ou déstabilisés, voire le reliquat de peuplement récemment (au moment de l'établissement du DGD) impacté par l'accident (généralement climatique)
Coupe de cloisonnements (CLO)	Différenciée seulement si elle n'est pas associée simultanément à un autre type de coupe

c. Les travaux

Travaux et code abrégé	Observations
Reboisement (plantation et semis artificiel) (REB)	Ensemble d'opérations sylvicoles recréant, sur une surface forestière donnée, un nouvel état boisé. Les boisements y sont associés.
Travaux de régénération naturelle (REB)	Travaux destinés à faciliter la régénération naturelle en futaie régulière (crochetage, ...).
Enrichissement / Regarni (ENR)	Plantation réalisée à faible densité pour améliorer la valeur ou la diversité d'un peuplement
Dégagement et nettoyage (DEN)	Maîtrise de la végétation concurrente et dosage des essences dans de jeunes peuplements
Dépressage (DEP)	Réduction significative de la densité des tiges des essences principales dans de jeunes peuplements forestiers. Un détourage non marchand peut y être associé. Ces opérations incluent l'éventuelle désignation des arbres à former.
Taille de formation et élagage (TEL)	Ces opérations incluent l'éventuelle désignation des arbres à former.
Travaux jardinatoires (traitement irrégulier) (TJA)	Interventions combinées à l'échelle d'un peuplement favorisant l'installation et le développement de semis et de perches d'avenir (= dégagement, nettoyage, dépressage, taille, élagage, ... tels que définis ci-dessus, mais localisés et non en plein).
Création et entretiens des infrastructures (INF)	Création et entretien des différentes infrastructures relatives à la desserte de la forêt, son assainissement, sa défense contre les incendies, etc.

IV – Description des peuplements

La description des peuplements est, parmi les éléments constitutifs du Plan Simple de Gestion (Annexe 1 du SRGS, p.106 à 113), un élément essentiel à part entière. Certains paramètres y sont identifiés comme des éléments de description obligatoires.

Ces paramètres peuvent différer selon le type de peuplement et le stade :

	Composition ⁴ (essences)	Capital sur pied ⁵	Densité (ou taux de recouvrement)	Structure ⁶	Etat sanitaire et vigueur	Qualité du bois	Age estimé des arbres ⁷	Diamètre moyen (ou circonférence)	Hauteur dominante	Présence de perches d'avenir	Présence de régé. naturelle	Exploitable/non exploitable	Peuplement d'avenir/sans avenir
Futaie régulière, avant le Stade Petits Bois							Plantation						
							Régé. naturelle						
Futaie régulière, à partir du stade Petits Bois											(1)		
Peupleraie											(1)		
FIR / MFT	Reserve et/ou étage dominant									(2)	(2)		
		Taillis ou sous-étage	(2)							(2)	(2)		
Taillis simple		(3)									(3)		

Obligatoire
 Recommandé
 Recommandé si le stade de développement du peuplement le justifie

(1) Lors de la décision de régénération naturelle / (2) Si objectif de gestion en irrégulier / (3) Si objectif de conversion

⁴ La composition en essences est exprimée par la proportion en nombre, volume ou surface terrière. En cas de mélange important, a minima les trois principales essences seront précisées.

⁵ Le capital sur pied est exprimé en surface terrière ou volume ; futaie et taillis sont distingués.

⁶ Voir Annexe 2 du SRGS.

⁷ L'âge peut être exprimé par l'année de plantation, un âge ou une fourchette (50-60 ans, par exemple).

Cette brochure reprend uniquement les nouveautés majeures du nouveau SRGS, en cas de recherche de précisions, vous pouvez vous référer au SRGS, disponible sur notre site internet rubrique gestion durable des forêts → Les documents de Gestion durable.